

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet 2020, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire, Nathalie Lyrette comme secrétaire.

Valérie Roberge	siège no : 1
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6
Absents :	
Christiane Blouin	siège no : 2
Darkise Richard	siège no : 4

RÉSOLUTION 117-10-21

En conséquence, il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue avec public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

ADOPTÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021

RÉSOLUTION 118-10-21

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que la séance du 06 octobre soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 119-10-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 13 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 120-10-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance du 13 septembre 2021.

ADOPTION DES MINUTES DU 30 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 121-10-21

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

Rémunération des employés		3 495,71 \$
Rémunération des élus/Maire	496,23 \$	496,23 \$
Conseillers	166,12 \$	996,72 \$
		<u>4 988,66 \$</u>
Dépenses fournisseurs		9 541,97 \$
Total des dépenses de septembre		14 530,63 \$
Revenus de septembre		
Taxes municipales		10 383,37 \$
Permis rénovation		12,00 \$
Emploi Canada		1 824,00 \$
Retour TPS		3 889,73 \$
Retour TVQ		<u>3 866,50 \$</u>
TOTAL		19 975,60 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES D'OCTOBRE

RÉSOLUTION
122-10-21

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les payables d'octobre au montant de **4 988.66 \$** pour les salaires des élus et employés, **9 541.97 \$** pour les fournisseurs et **19 975.00\$** pour les revenus de septembre, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 ÉTUDE SUR L'OPPORTUNITÉ D'UN REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MORANDIÈRE ET ROCHEBAUCOURT

ATTENDU QU'UNE première rencontre a eu lieu le 20 avril 2021 entre les directrices générales et les maires pour discuter d'une possible étude de regroupement;

ATTENDU QUE les municipalités de La Morandière et Rochebaucourt ont entamés des démarches pour un possible regroupement des deux municipalités;

ATTENDU QU'À la séance ordinaire du 10 mai 2021 une résolution a été adopté concernant l'acceptation de faire une étude de regroupement entre La Morandière et Rochebaucourt ;

ATTENDU QU'UN comité de travail a été mis sur pied à cet effet, auquel ont été associés des représentants des deux municipalités et du MAMH;

ATTENDU QUE les municipalités de La Morandière et Rochebaucourt ont sollicité l'assistance du MAMH pour réaliser cette étude sur l'opportunité d'un regroupement des territoires;

ATTENDU QUE le comité a travaillé sur l'étude de regroupement en août, septembre et octobre 2021;

ATTENDU QUE, suite aux travaux effectués avec le comité, l'étude a été déposée en octobre 2021 par le MAMH dans chacun des bureaux de La Morandière et Rochebaucourt;

ATTENDU QUE les conseils des deux municipalités ont pris connaissance de l'étude et souhaitent maintenant la rendre publique afin que les citoyens puissent la consulter, l'analyser et s'y appuyer dans leur réflexion et qu'il leur sera possible de la consulter sur le site internet ou en récupérer une copie à leur bureau municipal respectif;

ATTENDU QUE cette étude est seulement une première étape et n'engage pas les municipalités à y donner suite;

ATTENDU QUE cette étude a pour objectif de :

- Poser un regard sur les aspects socioculturel, économique, géographique et politique à considérer;
- Présenter les prévisions budgétaires d'une municipalité regroupée (année de référence 2021)
- Examiner les impacts financiers et fiscaux qu'aurait un regroupement sur la charge fiscale des contribuables;
- Identifier les principaux enjeux d'un regroupement.

ATTENDU QUE des séances publiques auront lieu pour permettre à la population d'exprimer leur opinion et de poser des questions sur le contenu de l'étude;

ATTENDU QUE ces séances publiques seront annoncées en temps et lieu à toute la population de La Morandière et Rochebaucourt;

RÉSOLUTION
123-10-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le dépôt de l'étude de regroupement et d'y donner suite et que des séances d'informations pour le public seront annoncées en temps et lieu par les deux municipalités.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.1 JOURNAL LA VOIE RENOUVELLEMENT CARTE AFFAIRE/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil que le journal La Voie est en période de renouvellement pour la carte professionnelle de la municipalité ainsi que pour le sentier des Rapides.

RÉSOLUTION
124-10-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu de renouveler la carte professionnelle de la municipalité ainsi que celle du sentier des Rapides.

ADOPTÉE

4.2 FONDATION OLO CAMPAGNE DE FINANCEMENT/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
125-10-21

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'offrir un montant de 50.00 \$ à la fondation OLO pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE

4.3 RADIO BORÉALE/CONTRIBUTION ANNUELLE/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
126-10-21

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu de renouveler l'abonnement annuel pour Radio Boréale au montant de 97.50 \$.

ADOPTÉE

4.4 ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt approuve l'entente de financement dans le cadre de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé;

ATTENDU QUE la municipalité demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente;

ATTENDU QUE Martine Lampron, agente de développement, est autorisée à signer l'entente;

RÉSOLUTION
127-10-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que le conseil municipal approuve l'entente décrite ci-haut, demande l'autorisation de conclure l'entente et que la personne autorisée à signer l'entente est Martine Lampron, agente de développement.

ADOPTÉE

4.5 VILLE D'AMOS/CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
128-10-21

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu de commander 4 livres « Plus jamais la honte, Le parcours improbable d'une petite poquée » de l'auteure Nancy Audet qui vise à sensibiliser la population en général à la maltraitance aux enfants.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.6 DISCUSSION DÉNEIGEMENT 2021-2022

Suite à la discussion sur les possibilités d'ouvertures de la parcelle du rang 10, qui se situe l'autre côté du pont, dont les camions de déneigements ne peuvent emprunter dû au nouveau tonnage imposé par le MTQ, il a été convenu de faire peser notre camion 10 roues pour savoir son poids exact et de vérifier avec Reno Boever s'il accepterait d'ouvrir cette partie du rang 10 avec son loader. Avec ces renseignements, une décision sera prise par la suite.

4.7 PAUSE

Il y a une pause de 15 minutes.

4.8 INFORMATIONS CONSEILLERS

La conseillère Louise Morin indique au conseil que la niveleuse n'a pas bien été passée dans son rang et que la situation devra être corrigée.

La conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse demande de partir la fournaise à l'huile et si les bénévoles peuvent se réunir à Rochebaucourt à toutes les semaines.

Le conseiller Charles Beauchemin indique lui aussi que la niveleuse à mal été passée et qu'il y a un trou dans le Rang Beauchemin près de chez Alain Trudel.

La conseillère Valérie Roberge demande si les billets pour le spectacle de Jean-Thomas Jobin sont maintenant en vente.

4.9 INFORMATIONS MAIRE

Le maire indique au conseil qu'on devra demander à notre employé de fermer la fontaine pour l'hiver et d'enlever les bancs qu'il a fait et lui apporter chez lui pour quelques réparations.

La MRC regarde pour aider le marché public et la maison du Bouleau Blanc.

Les structures sont installées au sentier des Rapides pour le projet « circuit des fontaines ».

La demande de subvention FLIC fait par l'ADL pour le spectacle de Jean-Thomas Jobin en novembre a été accepté au montant de 1 000 \$.

4.10 VARIA

RÉSOLUTION
129-10-21

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de faire une soumission pour la municipalité de La Morandière en vue d'une entente intermunicipale pour la collecte des ordures 2022.

ADOPTÉE

4.11 PÉRIODE DE QUESTION

Il n'y a pas de question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette sec. Très.